

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 02/03/2015Date de révision: 02/03/2015 Remplace la fiche: 04/02/2014 Version: 3.0

#### SECTION 1: I dentification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. I dentificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Parabond 500

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

#### SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl)

sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire

une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

02/03/2015 FR (français) 1/6

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### Substance

Non applicable

3.2.	Mél	

5.2. Melarige			
Nom	I dentificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Vinyltrimethoxysilane	(n° CAS) 2768-02-7 (Numéro CE) 220-449-8	2,5 - 5	R10 Xn; R20
Nom	I dentificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Vinyltrimethoxysilane	(n° CAS) 2768-02-7 (Numéro CE) 220-449-8	2,5 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation oculaire persiste: consulter Premiers soins après contact oculaire

un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales

d'utilisation. : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des

Symptômes/lésions après contact avec la peau

conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions Symptômes/lésions après ingestion

normales d'utilisation.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

#### Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de

décomposition.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie

: Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations

: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

02/03/2015 FR (français) 2/6

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter un équipement de protection respiratoire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour

élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

: Eviter toute exposition inutile.

Température de manipulation : 5 - 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau,

avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Durée de stockage maximale : 12 mois Température de stockage : 5 - 25 °C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle			
méthanol (67-56-1)			
UE	IOELV TWA (mg/m³)	260 mg/m³	
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm	
UE	Peau		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	266 mg/m³	
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm	
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	333 mg/m³	
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	250 ppm	
France	VME (mg/m³)	260 mg/m <sup>3</sup>	
France	VME (ppm)	200 ppm	
France	VLE (mg/m³)	1300 mg/m <sup>3</sup>	
France	VLE (ppm)	1000 ppm	
Titanium dioxide (13463	3-67-7)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	10 mg/m <sup>3</sup>	
France	VLE (mg/m³)	11 mg/m <sup>3</sup>	
silica (7631-86-9/112945-52-5)			
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	10 mg/m <sup>3</sup>	
tetramethylorthosilicate (681-84-5)			
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	6 mg/m <sup>3</sup>	
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1 ppm	
France	VLE (mg/m³)	6 mg/m <sup>3</sup>	
France	VLE (ppm)	1 ppm	

02/03/2015 FR (français) 3/6

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Туре	Matériau	Pénétration	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (>480 min)			

Protection oculaire

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les

conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions

normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate





Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Pâte.

Couleur : Selon la spécification du produit.

Odeur : caractéristique.

Masse volumique : 1,556 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité : Eau: pratiquement insoluble

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dangers supplémentaires lors du traitement. libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Méthanol.

02/03/2015 FR (français) 4/6

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

vinyltrimethoxysilane (2768-02-7)	
DL50 orale rat	7120 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3540 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	16,8 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

vinyltrimethoxysilane (2768-02-7)	
CL50 poisson 1	191 mg/l
CE50 Daphnie 1	168,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	210 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Code catalogue européen des déchets : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 (CED) 09

02/03/2015 FR (français) 5/6

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **ADR**

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5 Dangers nour l'environnemer

Dangereux pour l'environnement : Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

#### 14.6.2. Transport maritime

Non applicable

#### 14.6.3. Transport aérien

Non applicable

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

#### 14.6.5. Transport ferroviaire

Non applicable

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

## 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### SECTION 16: Autres informations

#### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3	
H226	Liquide et vapeurs inflammables	
H332	Nocif par inhalation	
R10	Inflammable	
R20	Nocif par inhalation	
Xn	Nocif	

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

02/03/2015 FR (français) 6/6